

TAP – MODE D'EMPLOI – 2024/2025

Les TAP sont des Temps D'Activités Périscolaires proposés dans le cadre de l'accueil du soir de 16h30 à 18h00, soumis à inscriptions car les places y sont limitées.

Ils se déclinent sur plusieurs séances (de vacances à vacances), l'inscription engage **l'assiduité de votre enfant sur toutes les séances.**

Comment et quand puis-je inscrire mon enfant ?

Après la réception du mail comme quoi les TAP sont en ligne, connectez-vous au site de la commune de SAINT GENIES, dans la rubrique « Vivre à Saint-Geniès », onglet « enfance-jeunesse », « inscription TAP »

Attention, ces soirs -là, **pensez à inscrire votre enfant à l'accueil du soir via le portail.**

Participation à toutes les séances

Les absences perturbent l'organisation de l'activité, **évitez les annulations de dernières minutes.**

Une seule inscription par période et par enfant

Le but n'est pas de surcharger les enfants

C'est à l'enfant de choisir son activité

Prenez le temps d'en parler avec lui

L'inscription de votre enfant aux TAP ne fait pas l'objet de supplément de facturation et vous engage à laisser votre enfant jusqu'à 18h00. Les ateliers peuvent avoir lieu sur l'école ou en extérieur (gymnase...) et sont proposée par des animateurs ou des intervenants extérieurs.

[Le planning des TAP sera renouvelé après chaque période de vacances.](#)